

- Abris vélos collectifs à accès contrôlé
 - Gares desservies par le train Loire à Vélo
 - Service de location de vélos dans les gares
 - Train Loire à Vélo
 - Lignes de trains
 - Lignes de cars avec emport vélo sur réservation*
- Des arceaux vélos sont disponibles sur 100% des gares du réseau.
- *Infos sur <https://www.sncf.com/pays-de-la-loire/services-contacts/ter-velo/voyager-avec-velo>

VOUS VOYAGEZ AVEC VOTRE VÉLO ? OFFREZ-LUI UNE PLACE !



SERVICE TER + VÉLO

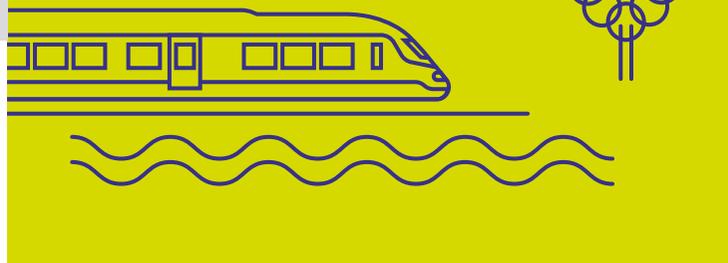
RÉSERVATION OBLIGATOIRE

1€

DU 8 JUIN AU 22 SEPT 2024



Réservez ici



Vos points de contact TER

- ter.sncf.com/pays-de-la-loire**
La préparation de votre voyage et l'achat de vos billets
- @TERPaysdeLaLoire**
Les actus et les bons plans
- @TERPays2LaLoire**
Du lundi au vendredi de 6h à 20h et le dimanche de 13h30 à 20h30. Votre voyage en temps réel
- Centre Relation Clients** **0 800 210 800** Service & appel gratuits
Du lundi au vendredi de 7h à 20h et le samedi de 8h à 13h (hors jours fériés)

Services dédiés cyclotouristes

Sur certaines lignes, un service d'embarquement des vélos vous est proposé en période estivale. Avant de voyager, pensez à réserver votre place ! Privilégiez les jours et les horaires à faible affluence. Et n'oubliez pas de retirer systématiquement les sacoches de votre vélo pour ne pas gêner la montée.

Renseignez-vous sur [ter.sncf.com/pays-de-la-loire](https://www.sncf.com/pays-de-la-loire), rubrique Services et contacts puis TER + vélo.

SNCF Voyageurs SA, R.C.S Bobigny 519 037 584 - Conception 90c - Mai 2024





Voyager avec son vélo : un accès à bord limité

Pour des raisons de sécurité et de confort des voyageurs, les emplacements alloués aux vélos sont limités à bord. **La priorité est accordée au transport des voyageurs.**



Vélo pliant ou démonté

Les vélos pliants, démontés et trottinettes pliées sont acceptés à bord. Votre vélo démonté doit être mis sous housse (max : 120 x 90 cm).



Vélo classique ou à assistance électrique

Les vélos classiques, VAE et remorques pliées sont acceptés à bord sous réserve de places disponibles (avec sacoches retirées).



Vélo de gros volume

Les triporteurs, vélos couchés, vélo cargos, tandems, longtails, fatbikes sont refusés à bord. Les remorques sont acceptées si pliées.



Bon à savoir

La Région des Pays de la Loire propose aux abonnés une aide à l'achat d'un vélo pliant.

Plus d'infos sur aleop.paysdelaloire.fr

Vous vous déplacez régulièrement ?

Choisissez un vélo pliant ! Vous pourrez vous déplacer sans restriction et sans gêne pour les autres voyageurs. Si vous utilisez un vélo non pliant, nous vous recommandons de privilégier les abris fermés en gare ou les autres solutions : marche, vélo en libre-service, utilisation de 2 vélos, transports en commun, etc.



La réservation de votre vélo à bord devient obligatoire l'été

Vous voyagez à bord d'une des lignes suivantes avec votre vélo :

Ligne 1 : Nantes <> Le Croisic
Ligne 2 : Nantes <> Redon
Ligne 4 : Angers-Saint-Laud <> Nantes
Ligne 5 : Nantes <> Ancenis
Ligne 8 : Nantes <> Les Sables d'Olonne
Ligne 9 : Nantes <> La Rochelle
Ligne 10 : Nantes <> Pornic
Ligne 11 : Nantes <> Saint-Gilles-Croix-de-Vie
Ligne 19 : Angers <> Saumur
Ligne 20 : Angers <> Cholet
Ligne 21 : Le Mans <> Angers <> Nantes
Ligne 28 : Nantes <> Angers <> Laval <> Rennes

Pour faciliter votre voyage et votre sécurité à bord, **la réservation des vélos embarqués est obligatoire du 8 juin au 22 septembre 2024 au prix de 1€ par vélo.**

La réservation s'effectue obligatoirement en ligne, ici :



Sélectionnez votre parcours, la date de votre voyage, indiquez le nombre de vélos présents à bord. Une fois votre commande validée, vous recevrez par mail votre billet.

N'oubliez pas d'apposer sur votre vélo l'étiquette d'identification, disponible en gare ou auprès d'un contrôleur.

Vous avez un abonnement ?

Vous êtes dispensé de réservation vélo sur votre parcours habituel, dans la limite des places disponibles. Étiquette obligatoire sur votre vélo (disponible en gare ou auprès du chef de bord). Liste des abonnements autorisés sur le site TER.

La réservation obligatoire en détails

J'emprunte plusieurs trains avec mon vélo, que dois-je faire ?

Vous devez effectuer une réservation par train et par vélo. Si vous voyagez avec 1 vélo et empruntez 3 trains, votre réservation totale vous coûtera 3€.

Comment faire si je n'ai pas d'imprimante pour imprimer mon coupon vélo ?

Vous pouvez télécharger sur votre téléphone votre réservation vélo. Le personnel vous remettra une étiquette complétée à apposer sur le guidon de votre vélo, reprenant les informations utiles.



Choisissez les heures de faible affluence pour voyager avec votre vélo

Niveau d'affluence sur le réseau Aléop en TER

Heures de départs	5h	6h	7h	8h	9h	10h	11h	12h	
Lundi à vendredi	Vert	Vert	Rouge	Rouge	Rouge	Orange	Orange	Orange	
Samedi	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	
Dimanche, jours fériés et ponts	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	
Heures de départs	13h	14h	15h	16h	17h	18h	19h	20h	20h et+
Lundi à vendredi	Vert	Vert	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge	Orange	Orange	Vert
Samedi	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert
Dimanche, jours fériés et ponts	Vert	Vert	Orange	Orange	Rouge	Rouge	Rouge	Orange	Vert

- Vert** Faible affluence de voyageurs
Des places vélos sont généralement disponibles.
- Orange** Forte affluence de voyageurs
Les places vélos risquent d'être non disponibles ou non accessibles.
- Rouge** Très forte affluence de voyageurs
Vous risquez de ne pas pouvoir monter votre vélo à bord.

Quelques règles pour voyager avec votre vélo



En gare

- Circulez à pied à côté de votre vélo.
- Soyez attentif aux autres voyageurs, en particulier sur les quais et à la montée ou descente du train.
- N'empruntez pas les escaliers mécaniques ou toute autre infrastructure non adaptée aux vélos.



À bord

- Avant de monter, identifiez la zone réservée aux vélos indiquée par un pictogramme « vélo » sur la porte.
- Enlevez les sacoches pour ne pas gêner le passage et rangez-les.
- Placez toujours votre vélo dans les espaces prévus à cet effet.
- Ne bloquez pas les entrées et sorties, les issues de secours, ni les espaces réservés aux personnes à mobilité réduite.